

**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR SA**

Rapports de Commissariat aux Comptes  
Exercice clos au 31 Décembre 2017

Mars 2018

## **Aux Actionnaires de la Société Airtel Mobile Commerce Madagascar SA**

### **Rapport Général du Commissaire aux comptes**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Airtel Mobile Commerce Madagascar SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, le compte de résultat, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentant un résultat bénéficiaire de MGA 2.066.539.601,95 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables appliqués à Madagascar (PCG 2005).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation**

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Au 31 Décembre 2017, le capital social de la Société Airtel Mobile Commerce Madagascar SA est absorbé par les pertes cumulées. Conformément aux dispositions des articles 685 à 688 de la Loi sur les Sociétés Commerciales n°2003-036 du 30 Janvier 2004, la Société devrait se prononcer, en Assemblée Générale des Associés, sur la poursuite des activités, ensuite procéder à une restructuration financière, et se conformer par ailleurs aux conditions requises aux Etablissements de Monnaie Electronique.
- La note 20 des états financiers indique que la Société a réalisé un bénéfice net avant impôt de MGA 3.711.642.273,05 au 31 Décembre 2017 (31 Décembre 2016 : (-) MGA 7.889.264.463,45); le passif à court terme de la Société dépasse ses actifs actuels de MGA 24.348.074.978,58 (31 Décembre 2016 : MGA 26.865.353.901,94). Ces événements ou situations conjugués aux autres points exposés dans ladite note, indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est toutefois pas modifiée à l'égard de ce point.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au PCG 2005, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Le Commissaire aux Comptes  
Antananarivo, le 26 Mars 2018

**Delta Audit**



Rolaad RAMARIJAONA  
Partner

**SOMMAIRE**

1- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2- ETATS FINANCIERS

<i>TABLEAU A : Bilan Actif</i>	<i>5</i>
<i>TABLEAU B : Bilan Passif</i>	<i>6</i>
<i>TABLEAU C : Hors Bilan</i>	<i>7</i>
<i>TABLEAU D : Compte de résultat</i>	<i>8</i>
<i>TABLEAU E : Tableau de flux de Trésorerie</i>	<i>9</i>
<i>TABLEAU F : Tableau de Variation des Capitaux Propres</i>	<i>10</i>
<i>Notes annexes aux Etats Financiers</i>	<i>11-24</i>

3- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.**

Raison sociale : AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.

Adresse du siège social : Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101

Décision en qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB) de BOA Madagascar : N° 005/20120-CSBF

**TABLEAU A : BILAN ACTIF**

Situation arrêtée au 31 Décembre 2017

ACTIF	Note Annexe	ARIARY (MGA)			
		2017			2016
		Valeur brute	Dépréciation & Provision	Valeur Nette	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	2	4.378.051.334,83	(3.018.486.614,34)	1.359.564.720,49	2.403.724.159,28
Immobilisations Incorporelles	3	1.075.223.796,25	(191.248.954,55)	883.974.841,70	991.497.295,68
Immobilisations encours	4	687.477.929,07	-	687.477.929,07	-
Impôts différés - actif	5	2.766.849.759,39	-	2.766.849.759,39	4.308.932.021,73
Trésorerie et solde avec Banque Centrale	6	1.025.132.635,31	-	1.025.132.635,31	115.656.151,84
Bons du Trésor et titres assimilés		-	-	-	-
Avoirs - Etablissements de crédits	7	43.435.671.543,89		43.435.671.543,89	34.788.571.050,57
Prêts et avances à la clientèle		-	-	-	-
Titres d'investissement		-	-	-	-
Autres actifs	8	2.315.313.966,05	-	2.315.313.966,05	1.623.853.945,08
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>55.683.720.964,79</b>	<b>(3.209.735.568,89)</b>	<b>52.473.985.395,90</b>	<b>44.232.234.624,17</b>

*Les annexes, page 11 à 24, font partie intégrante des états financiers.*

**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.**

Raison sociale : AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.

Adresse du siège social : Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101

Décision en qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB) de BOA Madagascar : N° 005/20120-CSBF

**TABLEAU B : BILAN – PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES**

Situation arrêtée au 31 Décembre 2017

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Note Annexe	ARIARY (MGA)	
		2017	2016
<b>PASSIFS</b>			
Dettes - Etablissements de crédit		-	-
Dépôts de la clientèle	7	43.130.171.543,89	33.676.808.515,88
Provisions pour charges			
Autres passifs	9	29.604.855.277,59	33.300.675.900,66
Emprunts et titres subordonnés	10	4.069.999.998,47	4.120.104.109,58
<b>Sous total passifs</b>		<b>76.805.026.819,95</b>	<b>71.097.588.526,12</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital et Réserves	11	2.000.000,00	2.000.000,00
Réserves			
Résultat net	11	2.066.539.601,95	(7.450.752.501,29)
Report à nouveau	11	(26.399.581.026,00)	(19.416.601.400,65)
<b>Sous total capitaux propres</b>		<b>(24.331.041.424,04)</b>	<b>(26.865.353.901,94)</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>52.473.985.395,90</b>	<b>44.232.234.624,17</b>

*Les annexes, page 11 à 24, font partie intégrante des états financiers.*

**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.**

Raison sociale : AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.

Adresse du siège social : Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101

Décision en qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB) de BOA Madagascar : N° 005/20120-CSBF

**TABLEAU C : HORS BILAN**

Situation arrêtée au 31 Décembre 2017

	Note Annexe	ARIARY (MGA)	
		2017	2016
Engagements donnés en faveur ou pour le compte de la clientèle		-	-
Garanties reçues d'établissement de crédit	18	1.098.264.600,00	1.138.299.600,00
Opérations en devises		-	-
Garanties reçues de l'Etat et d'organismes publics		-	-
Titres détenus (Bons du Trésor)		-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>		<b>1.098.264.600,00</b>	<b>1.138.299.600,00</b>

*Les annexes, page 11 à 24, font partie intégrante des états financiers.*



**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.**

Raison sociale : AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.

Adresse du siège social : Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101

Décision en qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB) de BOA Madagascar : N° 005/20120-CSBF

**TABLEAU D : COMPTE DE RESULTAT**

Situation arrêtée au 31 Décembre 2017

	Notes annexe	ARIARY (MGA)	
		2 017	2 016
Produits d'intérêts	12	876.201,60	332.719,97
Charges d'intérêts	10	102.449.488,11	-
<b>Revenus nets d'intérêts</b>		<b>(101.573.286,51)</b>	<b>332.719,97</b>
Produits d'honoraires et commissions		20.540.081.753,02	14.025.303.477,93
Charges d'honoraires et commissions		16.087.717.501,48	10.742.607.687,24
<b>Revenus nets d'honoraires et commissions</b>	13	<b>4.452.364.251,54</b>	<b>3.282.695.790,69</b>
Dividendes perçus		-	-
Revenus nets du portefeuille de transactions		-	-
Charges sur titres détenus		-	-
Profits nets du portefeuille d'investissements		-	-
Revenus nets des opérations en monnaie étrangère	14	(4.707.311,17)	(49.853.739,10)
Charges nettes sur CDL		-	-
Dotations provisions pour charges		-	-
Revenus nets sur autres opérations		-	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>4.346.083.653,86</b>	<b>3.233.174.771,56</b>
Charges administratives générales	15	(464.557.640,37)	10.158.799.909,85
Autres charges d'exploitation		1.152.144.084,18	963.639.325,16
Autres produits d'exploitation	9	53.145.063,00	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>3.711.642.273,05</b>	<b>(7.889.264.463,45)</b>
Impôts sur les bénéfices	17	(103.020.408,77)	(70.446.517,39)
Impôts différés	5	(1.542.082.262,33)	508.958.479,55
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2.066.539.601,95</b>	<b>(7.450.752.501,29)</b>
Charges extraordinaires		-	-
Produits extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2.066.539.601,95</b>	<b>(7.450.752.501,29)</b>

Les annexes, page 11 à 24, font partie intégrante des états financiers.

**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.**

Raison sociale : AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.

Adresse du siège social : Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101

Décision en qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB) de BOA Madagascar : N° 005/20120-CSBF

**TABLEAU E : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

Situation arrêtée au 31 Décembre 2017

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts perçus	876.201,60	332.719,97
Intérêts payés	-	-
Commissions perçues	20.540.081.753,02	14.025.303.477,93
commissions payées	(16.087.717.501,48)	(10.742.607.687,24)
Encaissement sur instruments financiers	-	-
Décaissements sur instruments financiers	-	-
Encaissements clientèle	38.161.740.952,25	43.125.431.773,42
Décaissements clientèle	(24.649.149.545,54)	(14.025.636.197,90)
Sommes versées aux "crédeurs divers"	(7.368.415.397,53)	(16.448.467.562,05)
Impôts sur les résultats payés	(58.704.810,20)	(47.438.111,87)
<b>Flux de trésorerie des activités ordinaires (1)</b>	<b>10.538.711.652,12</b>	<b>15.886.918.412,26</b>
Encaissement sur activités extraordinaires	-	-
Versement sur activités extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie des activités extraordinaires (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) =(1)+(2)</b>	<b>10.538.711.652,12</b>	<b>15.886.918.412,26</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Encaissement sur cession d'immobilisations	-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations	(684.253.591,64)	(3.524.702.558,56)
Décaissement sur acquisition des titres d'investissements	-	-
Dividendes perçus et quote part de résultat sur titres d'investissements	-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)</b>	<b>(684.253.591,64)</b>	<b>(3.524.702.558,56)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement provenant d'emprunts	-	-
Capital en numéraire	-	-
Compte d'associés	-	-
Décaissement sur prêt et dettes assimilés	(182.224.931,85)	-
Dividendes payés et autres distributions effectuées	-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)</b>	<b>(182.224.931,85)</b>	<b>-</b>
<b>Variation de la trésorerie de la période (A)+(B)+(C)</b>	<b>9.672.233.128,63</b>	<b>12.362.215.853,70</b>
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	34.788.571.050,57	22.426.355.196,87
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	44.460.804.179,20	34.788.571.050,57
<b>Variation de la trésorerie de la période</b>	<b>9.672.233.128,63</b>	<b>12.362.215.853,70</b>

*Les annexes, page 11 à 24, font partie intégrante des états financiers.*

**AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.**

Raison sociale : AIRTEL MOBILE COMMERCE MADAGASCAR S.A.

Adresse du siège social : Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101

Décision en qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB) de BOA Madagascar : N° 005/20120-CSBF

**TABLEAU F : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

Situation arrêtée au 31 Décembre 2017

Rubrique	Capital social	Primes et réserves	Ecart d'évaluation	Résultat	Report à nouveau	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2015</b>	2.000.000,00	-	-	(6.563.544.470,66)	(9.282.602.949,87)	(15.844.147.420,54)
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	-	(3.570.453.980,12)	(3.570.453.980,12)
Profit net sur variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-
instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Dividende 2015	-	-	-	-	-	-
Réserves 2015	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2015	-	-	-	6.563.544.470,66	(6.563.544.470,66)	-
Opération en capital	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2016	-	-	-	(7.450.752.501,29)	-	(7.450.752.501,29)
<b>Solde au 31 Décembre 2016</b>	2.000.000,00	-	-	(7.450.752.501,29)	(19.416.601.400,65)	(26.865.353.901,94)
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	-	467.772.875,94	467.772.875,94
Profit net sur variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-
instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Dividende 2016	-	-	-	-	-	-
Réserves 2016	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2016	-	-	-	7.450.752.501,29	(7.450.752.501,29)	-
Opération en capital	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2017	-	-	-	2.066.539.601,95	-	2.066.539.601,95
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	2.000.000,00	-	-	2.066.539.601,95	(26.399.581.025,99)	(24.331.041.424,04)

*Les annexes, page 11 à 24, font partie intégrante des états financiers.*

## **ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

### **1. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS ET DISPOSITIONS FISCALES**

Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. est une société anonyme ayant pour objet le séquestre de fonds provenant de l'émission, le rachat et le transfert de valeur électronique entre les clients. Elle a été créée le 05 avril 2011 et a comme siège social à Enceinte Zone Galaxy Andraharo Immeuble Kube B - Antananarivo 101. Le capital social est de MGA 2.000.000.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées pour l'établissement des états financiers.

#### **1.1. Etablissement des états financiers**

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédits (PCEC 2005). Les dispositions du Guide annoté du Plan Comptable Général (PCG 2005) ont été prises comme référence pour certains éléments qui n'ont pas fait de mentions spécifiques par le PCEC 2005.

Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. établit ses comptes annuels en respectant les conventions comptables de base, les caractéristiques qualitatives de l'information financière et les principes fondamentaux édictés par le PCEC 2005.

Les états financiers comprennent les éléments suivants :

- un bilan,
- un hors-bilan,
- un compte de résultat,
- un tableau des variations des capitaux propres,
- un tableau des flux de trésorerie,
- une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information sur les états financiers.

#### **Présentation des états financiers**

##### **• Présentation du bilan**

Le bilan décrit séparément les éléments d'actif, de passif et de capitaux propres à la date de clôture des comptes.

En plus des règles générales relatives à la présentation de l'information financière, le bilan d'Airtel Mobile Commerce Madagascar regroupe les actifs et passifs par nature et se présente dans un ordre de liquidité relative.

##### **• Présentation du compte de résultat**

Le compte de résultat d'Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. regroupe les produits et charges et indique les montants des principaux types de produits et de charges.

## 1. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS ET DISPOSITIONS FISCALES (suite)

### • **Présentation du hors bilan**

Le hors bilan décrit les transactions de la banque qui n'entraînent pas la comptabilisation immédiate d'éléments d'actif ou de passif dans le bilan, mais qui donnent lieu à des éventualités ou à des engagements.

Les éléments de hors bilan peuvent être générés par des transactions conclues pour le compte des clients ou par des opérations effectuées pour compte propre.

### **1.1. Méthode générale d'évaluation**

#### *Conversion des opérations en devises*

Les opérations en devises sont valorisées en Ariary (MGA) au cours du jour de chaque opération. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés directement en « Compte de Résultat ».

Les taux de change appliqués à la clôture des comptes sont ceux communiqués par la Banque Centrale de Madagascar, à savoir :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
1 US Dollar (USD)	MGA 3.230,19	MGA 3.347,94

### **1.2. Impôts et taxes**

Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. est soumise aux dispositions du Code Général des Impôts. Les principaux impôts auxquels la Société est soumise sont :

- l'Impôt sur les Revenus (IR) ;
- les droits d'enregistrement.

En outre, la Société doit prélever :

- l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM) ;
- l'Impôt sur les Revenus des Salariés et Assimilés (IRSA) ;
- l'Impôt sur les Revenus relatif aux revenus des prestataires de services étrangers ;
- la TVA sur les prestations étrangères.

### **1.3. Impôts différés**

Sont enregistrées au bilan et au compte de résultat les impositions différées résultant :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et sa prise en compte dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur dans un avenir prévisible ;
- de déficits fiscaux ou de crédits d'impôt reportables dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices fiscaux ou des impôts futurs est probable dans un avenir prévisible.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles aux 31 Décembre 2017 et 2016 se détaillent comme suit :

	ARIARY (MGA)			
	2017		2016	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrain	-	-	-	-
- Constructions	593.532.500,00	(403.122.932,69)	190.409.567,31	289.277.446,25
- Installations techniques	943.740.510,24	(943.740.510,24)	-	-
- Matériels informatiques	2.829.386.124,59	(1.665.340.786,92)	1.164.045.337,67	2.107.304.764,46
- Mobilier et matériel de bureau	11.392.200,00	(6.282.384,49)	5.109.815,51	7.141.948,57
	<b>4.378.051.334,83.</b>	<b>(3.018.486.614,34.)</b>	<b>1.359.564.720,49.</b>	<b>2.403.724.159,28.</b>

Aucune acquisition n'a été réalisée durant l'année 2017.

Les immobilisations sont composées des équipements suivants :

	Valeur brute	Amortissement cumulé 2017	Description
<b>TOTAL Terrain</b>	-	-	
- Canopy	593.532.500,00	403.122.932,69	Acquis en 2014. Ce matériel sert de point de distribution des produits Airtel Money.
<b>TOTAL Construction</b>	<b>593.532.500,00</b>	<b>403.122.932,69</b>	
- HSM Server	166.982.990,20	166.982.989,20	Acquis durant le second semestre de l'exercice 2012. Ce matériel sert à décrypter les requêtes venant des SIM vers l'application Airtel Money. Ce matériel est complètement amorti.
- High Availability server	756.264.680,04	756.264.683,04	Acquis durant le premier trimestre de l'exercice 2013. Ce matériel sert à la migration des données vers une nouvelle plateforme.
- Connectivity BOA	16.992.840,00	16.992.839,00	Acquis durant le second semestre de l'exercice 2013. Ce matériel sert à optimiser la qualité de la connexion réseau entre Airtel Money et la Banque BOA.
- Connectivity JIRAMA	3.500.000,00	3.499.999,00	Effectué durant le premier semestre de l'exercice 2014. Ce matériel sert de canal de transmission des données entre Airtel Money et la JIRAMA.
<b>TOTAL Installations techniques</b>	<b>943.740.510,24</b>	<b>943.740.510,24</b>	
- Desktop	6.701.399,00	6.701.399,00	Acquis durant le premier semestre de l'exercice 2015.
- Implémentation nouvelle plateforme « Mobiquity »	2.822.684.725,59	1.658.639.387,92	La nouvelle plateforme a été mise en place le 22 mars 2016.
<b>TOTAL Matériels informatiques</b>	<b>2.829.386.124,59</b>	<b>1.665.340.786,92</b>	
- Coffre-fort	4.024.400,00	2.346.163,15	Acquis durant le mois de Février 2015. Il s'agit d'un coffre-fort pour le renforcement de la caisse aggregator.
- Caisse Aggregator Shop	7.367.800,00	3.936.221,34	Acquis durant le premier semestre de l'exercice 2015.
<b>TOTAL Mobilier et matériel de bureau</b>	<b>11.392.200,00</b>	<b>6.282.384,49</b>	
	<b>4.378.051.334,83</b>	<b>3.018.486.614,34</b>	

## 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles aux 31 Décembre 2017 et 2016 se détaillent comme suit :

	ARIARY (MGA)			2016 Valeur nette
	Valeur brute	2017 Amortissements	Valeur nette	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Licences informatiques	1.075.223.796,25	(191.248.954,55)	883.974.841,70	991.497.295,68
Logiciels et assimilés	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles et en cours	-	-	-	-
	<u>1.075.223.796,25</u>	<u>(191.248.954,55)</u>	<u>883.974.841,70</u>	<u>991.497.295,68</u>

Aucune acquisition n'a été réalisée durant l'année 2017.

## 3. IMMOBILISATION EN COURS

Ce poste est détaillé comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

	ARIARY (MGA)	
	2017	2016
Immobilisations en cours	<u>687.477.929,07</u>	-

Les immobilisations encours sont majoritairement constituées par les frais d'implémentation de MGA 143.687.805,44 et licence fees de MGA 479.435.880,00 pour la mise en place d'un nouveau système de détection de fraude qui sera opérationnel à partir du mois de Mars 2018.

## 4. IMPOTS DIFFERES ACTIF

Le solde des impôts différés au 31 Décembre 2017 est de MGA (-) 2.766.849.759,39.

	ARIARY (MGA)	
	2017	2016
Report à nouveau Impôt différé:	(4.308.932.021,73)	(3.799.973.542,18)
Impôt différé actif ayant atteint 5 ans au cours de l'exercice	595.995.627,61	-
Impôt différé actif	946.086.634,72	(508.958.479,55)
	<u>(2.766.849.759,39)</u>	<u>(4.308.932.021,73)</u>

La variation des impôts différés correspond au déficit fiscal reportable ainsi que la différence entre l'amortissement fiscal et comptable de l'exercice 2017, qui sera imputée sur les bénéfices fiscaux des cinq prochains exercices.

Les détails par exercice se détaillent comme suit :

Exercice 2013	986.855.364,44
Exercice 2014	1.286.043.305,92
Exercice 2015	1.038.251.199,71
Exercice 2016	508.958.479,55
Exercice 2017	(946.086.634,72)
	<u>2.766.849.759,39</u>

5.1 Cette valeur représente les pertes de l'exercice 2012 qui ne sont plus récupérables à la fin de l'exercice 2017.

## **5. TRESORERIE ET SOLDE AVEC LA BANQUE CENTRALE**

Cette rubrique enregistre les monnaies électroniques et les comptes courants bancaires qui se détaille comme suit pour l'exercice 2017. Il convient de noter que les comptes courants ont été reportés dans les avoirs- Etablissement de Crédit dans l'exercice précédent.

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Billets et monnaies	1.025.132.635,31	115.656.151,84
Banque Centrale	-	-
Valeurs à compenser	-	-
	<b>1.025.132.635,31</b>	<b>115.656.151,84</b>

## **6. AVOIRS - ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

Ce poste est détaillé comme suit :

		<b>ARIARY (MGA)</b>	
		<b>2017</b>	<b>2016</b>
BMOI Ankorondrano		-	-
BOA Antaninarenina (Trust account) (*)	<b>7.1</b>	43.130.171.543,89	33.676.808.515,88
BOA Antaninarenina (Compte courant)		-	632.323.194,05
BGFI (Compte courant)	<b>7.2</b>	-	170.439.340,64
IOB - Autres avoirs	<b>7.3</b>	305.500.000,00	309.000.000,00
		<b>43.435.671.543,89</b>	<b>34.788.571.050,57</b>

**7.1** Ce compte séquestre « trust account » ouvert auprès de la BOA représente l'équivalent de la monnaie électronique en circulation que la société Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. utilise dans l'exploitation du service en tant qu'intermédiaire en opération bancaire. Cela fait suite aux exigences légales définies auprès de la CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière), où Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. est dans l'obligation de maintenir ce compte pour un montant équivalent à celui de la monnaie électronique en circulation, dont la contrepartie équivalente est reportée au Passif du Bilan sous la rubrique « Dépôt Clientèle ».

**7.2** En tant que IOB (Intermédiaire en Opération Bancaire) de la banque BGFI Bank, un compte courant et un trust account ont été ouverts au cours de l'année 2015. La première opération dans le compte courant a débuté en Décembre 2016, par contre le trust account n'est pas encore opérationnel.

**7.3** Les autres avoirs « IOB » représentent les monnaies électroniques détenues auprès des deux Intermédiaires en Opération de Banque, Mvola et Orange money, dans le cadre de l'inter opérabilité respectivement pour MGA 70.000.000,00 et MGA 235.500.000,00.



**7. AUTRES ACTIFS**

Ce poste s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

		<b>ARIARY (MGA)</b>	
		<b>2017</b>	<b>2016</b>
Acompte d'IR	<b>8.1</b>	58.704.810,20	-
IRCM constaté d'avance		-	-
Dépôts et cautionnement versés	<b>8.2</b>	141.927.320,00	162.211.680,00
Charges payées d'avance	<b>8.3</b>	15.543.620,05	177.699.479,72
Produit à recevoir	<b>8.4</b>	1.232.203.562,63	388.662.397,23
Commission en attente d'encaissement	<b>8.5</b>	324.560.376,37	82.259.944,82
TVA Déductible	<b>8.6</b>	542.374.276,80	813.020.443,31
		<b>2.315.313.966,05</b>	<b>1.623.853.945,08</b>

**8.1** Cette valeur représente les acomptes bimestriels payés au cours de l'exercice 2017

**8.2** Le compte « Dépôts et cautionnement versés» enregistre les cautions émises en faveur du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) dans le cadre du partenariat entre cette organisation non gouvernementale et Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. En effet, cette dernière assure la distribution des transferts de fonds vers les bénéficiaires désignés par cet Organisation Non Gouvernementale.

**8.3** Le compte« Charges payées d'avance » s'agit du paiement des charges par avance relatives à la présentation de COMVIVA concernant l'assistance et maintenance de la plateforme Mobiquity.

**8.4** Le compte« Produits à recevoir »enregistre le chiffre d'affaires sur les achats de crédit (Airtime) et achat de forfait Revenu 434) par les abonnés Airtel via le service Airtel Money, qui sont en attente de paiement par Airtel Madagascar.

**8.5** La hausse de la commission en attente d'encaissement est relative à la hausse du chiffre d'affaires de l'exercice 2017. Cette rubrique constitue les revenus en monnaie électronique dans la plateforme à encaisser en fin de période.

**8.6** Le compte "TVA déductible" enregistre la TVA déductible ainsi que la TVA à déduire principalement composé des charges impayées à Airtel Madagascar notamment les loyers, les refacturations téléphoniques mais surtout la TVA à déduire relative à l'honoraire d'assistance technique.

## **8. AUTRES PASSIFS**

Ce poste s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

		ARIARY (MGA)	
		2017	2016
Etat - TVA collectées		543.331.139,99	538.292.684,92
Etat - TVA récupérable		-	-
Etat - IRCM		20.429.762,90	15.954.178,06
Etat - IGR-CNaPS		5.217.651,97	5.639.715,63
Etat - IBS		103.020.408,77	23.008.405,52
Fournisseurs à payer	<b>9.1</b>	2.126.426.344,74	1.156.429.136,32
Produits à recevoir sur opérations de change		-	-
Bonus à payer au titre de l'exercice		236.837.718,61	157.104.535,08
Airtel Madagascar	<b>9.2</b>	26.569.592.250,61	31.351.102.182,25
Airtel Gabon	<b>9.3</b>	-	53.145.062,88
		<b>29.604.855.277,59</b>	<b>33.300.675.900,66</b>

**9.1** Cette rubrique a augmenté par rapport à l'exercice précédent avec l'augmentation des factures non parvenues, dont la majeure partie est due à Comviva et aux canaux de distribution pour les commissions payables du mois de décembre-2017.

**9.2** Cette rubrique enregistre la totalité des dettes à payer envers Airtel Madagascar S.A.

La diminution est due à la révision du partage de revenu à 3%.

**9.3** Ce poste constituait la dette envers Airtel Gabon sur la maintenance de l'ancienne plateforme. Cette dette ne sera plus réclamée par Airtel Gabon S.A. et a été reclassée comme Autres produits d'exploitation durant l'exercice 2017.

La variation de ce compte s'explique par le reclassement de dettes impayées auprès d'Airtel Gabon en tant qu'autres produits suivant la confirmation du groupe.

## **9. EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNES**

	ARIARY (MGA)	
	2017	2016
Airtel Madagascar	4.069.999.998,47	4.120.104.109,58
	<b>4.069.999.998,47</b>	<b>4.120.104.109,58</b>

Ce poste correspond à l'avance de fonds effectuée par Airtel Madagascar auprès de Airtel Mobile Commerce. Suivant le contrat signé le 15 Décembre 2015, les intérêts de cet emprunt au taux de 3% l'an sont payables trimestriellement tandis que le capital sera remboursé suivant disponibilité de liquidité de Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A.

La variation est due au paiement des intérêts restants dont l'intérêt au titre de l'année 2017 s'élève à MGA 101.750.000.

Les intérêts de l'exercice 2016 ont été comptabilisés dans les charges administratives générales. Le changement de classification vers « Charges d'intérêts » a dû être opéré pour 2017 vu que le contrat stipule clairement cela.

## 10. CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

	Situation nette		Affectation du	Résultat	Situation nette
	31-déc-16	Correction d'erreurs			
			résultat 2016	2017	31-déc-17
Capital social	2.000.000,00	-	-	-	2.000.000,00
Réserve légale	-	-	-	-	-
Résultat net	(7.450.752.501,29)	-	7.450.752.501,29	2.066.539.601,95	2.066.539.601,95
Report à nouveau	(19.416.601.400,65)	467.772.875,94	(7.450.752.501,29)	-	(26.399.581.025,99)
	<b>(26.865.353.901,94)</b>	<b>467.772.875,94</b>	-	<b>2.066.539.601,95</b>	<b>(24.331.041.424,04)</b>

Le capital social de MGA 2.000.000,00 est composé de 100 actions du seul actionnaire nommé « Airtel Mobile Commerce BV » d'une valeur nominale de MGA 20.000.

En Octobre 2017, le décret d'application de la Loi sur les Etablissements de Monnaie Electronique a été publié.

La Société devra procéder à une augmentation du Capital Social au cours de l'exercice 2018.

Cela afin de remplir les conditions de recevabilité du dossier de demande de Licence en tant qu'Etablissement de Monnaie Electronique qu'elle doit déposer auprès de la Commission de Supervision Bancaire et Financière CSBF.

Ces conditions au niveau du Capital Social et des Capitaux propres sont régies par les articles de cette loi reprises ci-dessous :

### « Article 2 - Capital minimum

*Les établissements de monnaie électronique doivent disposer d'un capital social libéré et/ou d'une dotation libérée égal à cinq cent millions d'ariary (MGA 500.000.000) au jour de leur constitution.*

### Article 3 - Représentativité du capital minimum

*Les établissements de monnaie électronique doivent pouvoir justifier que leur actif excède à tout moment d'un montant au moins égal au capital minimum le passif dont ils sont tenus envers les tiers. »*

## 11. PRODUITS D'INTERETS

Les produits d'intérêts représentent les intérêts créditeurs du compte courant ouvert à la banque BOA.

## 12. REVENUS NETS D'HONORAIRES ET COMMISSIONS

Cette rubrique s'analyse comme suit pour les exercices 2017 et 2016:

		ARIARY (MGA)	
		2017	2016
<b>Produits d'honoraires et de commissions</b>			
Commissions clientèles		20.540.081.753,02	14.025.303.477,93
	<b>Sous-total</b>	<b>20.540.081.753,02</b>	<b>14.025.303.477,93</b>
<b>Charges d'honoraires et de commissions</b>			
Commissions sur établissement de crédit		16.087.717.501,48	10.742.607.687,24
	<b>Sous-total</b>	<b>16.087.717.501,48</b>	<b>10.742.607.687,24</b>
<b>Revenus nets d'honoraires et commissions</b>		<b>4.452.364.251,54</b>	<b>3.282.695.790,69</b>

Les commissions payées aux partenaires ont connu une nette progression suite au développement de l'activité en général. Le réseau de distribution s'est amplifié et le nombre de clients qui ont souscrit et ayant utilisé le service Airtel Money s'est considérablement accru.

## 13. REVENUS NETS DES OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Cette rubrique s'analyse comme suit pour les exercices 2017 et 2016 :

		ARIARY (MGA)	
		2017	2016
<b>Produits d'opérations en monnaies étrangères</b>			
Profit de réévaluation journalière		11.327.020,54	42.249.220,03
Commissions de changes sur opérations en devises		11.327.020,54	42.249.220,03
<b>Charges d'opérations en monnaies étrangères</b>		<b>16.034.331,71</b>	<b>92.102.959,13</b>
<b>Revenus d'opérations en monnaies étrangères</b>		<b>4.707.311,17</b>	<b>49.853.739,10</b>

Ce poste est constitué par les pertes de change réalisées par Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. suite au paiement des factures des fournisseurs COMVIVA et SAS Institute.

## 14. CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES

Cette rubrique s'analyse comme suit pour les exercices 2017 et 2016 :

		ARIARY (MGA)	
		2017	2016
Charges de personnel	(15.1)	714.921.930,53	765.746.509,89
Charges externe	(15.2)	(1.188.688.575,23)	9.257.651.109,21
Impôts, taxes et versements assimilés	(15.3)	9.209.004,33	135.402.290,75
		<b>(464.557.640,37)</b>	<b>10.158.799.909,85</b>

**15.1** Les charges de personnel sont détaillées comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Charges salaires et indemnités	538.212.163,32	613.810.268,67
Autres avantages du personnel	156.833.209,85	130.847.270,55
Autres charges sociales	19.876.557,36	21.088.970,67
	<b>714.921.930,53</b>	<b>765.746.509,89</b>

La diminution de cette rubrique est cohérente à l'effectif des employés qui est passé de 11 à la fin de l'exercice antérieur à 10 employés au 31 Décembre 2017.

**15.2** Les charges externes sont détaillées comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

		<b>ARIARY (MGA)</b>	
		<b>2017</b>	<b>2016</b>
Loyers		56.773.231,25	68.130.869,66
Maintenance informatique	(a)	2.047.366.463,33	1.370.147.582,42
Personnel extérieur à l'entreprise	(b)	131.300.723,53	138.461.736,76
Honoraires et commissions	(c)	(4.422.209.539,86)	3.567.337.564,18
Publicités, relations publiques	(d)	859.299.479,57	3.960.347.848,73
Transports et déplacements	(e)	104.949.370,10	5.992.075,50
Postes et télécommunications		-	27.210.734,32
Frais bancaires	(f)	33.698.696,85	-
Autres charges administratives	(f)	133.000,00	120.022.697,64
		<b>(1.188.688.575,23)</b>	<b>9.257.651.109,21</b>

**a.** Les frais de maintenance informatique se détaillent comme suit :

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Maintenance informatique OBERTHUR, PYRO	-	58.350.904,90
Maintenance informatique COMVIVA, IT & VAS	2.047.366.463,33	1.311.796.677,52
	<b>2.047.366.463,33</b>	<b>1.370.147.582,42</b>

Les charges de maintenance informatique OBERTHUR Technologies SA et PYRO Networks PVT Ltd sont constitués par la maintenance de la plateforme Airtel Money tandis que pour les charges de maintenance informatique COMVIVA Technologies LTD, IT & VAS il s'agit de charges de supports informatiques.

Aucune charge avec OBERTHUR et PYRO n'a été réalisée durant l'exercice 2017 dû au changement vers la plateforme appelée Mobiquity en 2016. Par contre, Les charges avec le fournisseur COMVIVA ont augmenté en raison du développement et extension des modules de la nouvelle plateforme.

**15. CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES suite)**

**b.** Le poste « Personnel extérieur à l'entreprise » se détaille comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Prestation Externe	37.900.145,34	30.694.593,88
Prestation personnel extérieur	93.400.578,19	107.767.142,88
	<u>131.300.723,53</u>	<u>138.461.736,76</u>

La variation du compte s'explique par la diminution des services de mise à disposition de types de ressources « free lancers » qui ont pour mission d'assurer la présence commerciale sur le terrain, en tant que prestataires externes.

**c.** Les honoraires et commissions se détaillent comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016:

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Honoraires d'assistance	68.349,60	(110.780.022,88)
Honoraires d'assistance technique - réseau Airtel	(4.527.564.966,69)	3.506.325.869,48
Honoraires d'audit	84.185.227,32	25.304.673,29
Honoraires freelance	21.101.849,91	146.487.044,29
	<u>(4.422.209.539,86)</u>	<u>3.567.337.564,18</u>

Les « Honoraires d'assistance technique » sont relatifs aux frais payés à INFOSYS dans le cadre de son support en reporting financier. Ces charges ont été annulées car aucune prestation d'INFOSYS n'a été réalisée durant l'exercice 2017.

La variation du poste « Honoraires d'Assistance technique – réseau Airtel » s'explique principalement par la signature d'un amendement de la convention de contrat de services qui la lie avec la société Airtel Madagascar SA, qui prévoit un taux de 3% du chiffre d'affaires d'Airtel Mobile Commerce Madagascar à compter du 1er Janvier 2015.

Les « Honoraires d'audit » sont relatifs aux charges à payer à Delta Audit sur les travaux de Commissariat aux comptes de l'exercice 2017.

Le compte « Honoraires freelance » enregistre les dépenses occasionnées par le recrutement, le contrôle et le suivi des actions au niveau de nos clients, partenaires et distributeurs Airtel Money.

**15. CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES suite)**

d. Le poste « Publicités, relations publiques » se compose des éléments suivants :

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Plan média Télévision-radio-journal-panneau...)	69.875.201,37	64.661.904,60
Promotion Goodies-distributeur...)	610.281.843,65	3.476.247.917,13
Autres publicités	47.223.747,06	203.583.440,80
Actions marketing	131.918.687,49	215.854.586,20
	<b>859.299.479,57</b>	<b>3.960.347.848,73</b>

Au vu de la nature et de la modalité d'octroi, les charges d'accompagnement des canaux de distribution ont été reclassées en "Charges d'honoraires et commissions".

Ces charges d'accompagnement ont fait l'objet de changement de 0,5% en 2016 à 0,05% à fin 2017.

La forte diminution du poste "Autres publicités" est expliquée par le reclassement des charges de transport. Ces dernières ont été classées dans les "Publicités, relations publiques" au cours de l'exercice antérieur pour un montant de MGA 139.579.709.

e. La hausse de cette rubrique est due au regroupement des charges de transport qui étaient classées dans les "Publicités, relations publiques" auparavant.

f. La variation de ce poste est expliquée par le reclassement des frais bancaires antérieurement classés dans la rubrique "Autres charges administratives".

**15.3** Les "Impôts, taxes et versements assimilés" enregistrent les droits d'enregistrement des contrats, les taxes communales ainsi que les coûts de redressement fiscaux.

Au cours de l'exercice 2017, aucun paiement de redressement fiscal n'a été effectué.

**16. AUTRES CHARGE D'EXPLOITATION**

Ce poste s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016:

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Charges sur opérations M-Banking	462.191,41	13.487.762,00
Dotation aux amortissements	1.151.681.892,77	950.151.563,16
	<b>1.152.144.084,18</b>	<b>963.639.325,16</b>

Cette rubrique a connu une croissance suite à la dotation aux amortissements sur douze 12 mois de l'année 2017 au titre des biens acquis courant 2016.

## **17. IMPOTS SUR LES BENEFICES**

Ce poste s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2017 et 2016 :

	<b>ARIARY (MGA)</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Impôt sur le revenu de l'exercice	103.020.408,77	70.446.517,39
	103.020.408,77	70.446.517,39

L'augmentation de cette rubrique est due à l'amélioration des revenus de 46% par rapport à l'exercice antérieur.

## **18. OPERATION HORS BILAN**

Le montant de MGA 1.098.264.600,00 représente la garantie que la société Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. a reçu de la banque BOA France en vertu du respect de l'article 63 alinéa 3 de la loi n° 95 030 qui stipule que :

« Tout intermédiaire en opérations de banque, qui, même à titre occasionnel, se voit confier des fonds en tant que mandataire des parties, est tenu à tout moment de justifier d'une garantie financière spécialement affectée au remboursement de ces fonds. Cette garantie ne peut résulter que d'un engagement de caution pris par un établissement de crédit ».

## **19. SITUATION FISCALE**

Conformément aux dispositions du code général des impôts, la société Airtel Mobile Commerce Madagascar SA est soumise au régime du droit commun en matière fiscale.

Au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2017, la Société dégage un résultat fiscal déficitaire de MGA 13.834.145.575,61. Ainsi, l'Impôt sur le Revenu correspond au minimum de perception qui s'élève à MGA 103.020.408,77.



## **20. CONTINUITE D'EXPLOITATION**

En 2017, la Société a réalisé un bénéfice net avant impôt de MGA 3.711.642.273,05 au 31 Décembre 2017(31 Décembre 2016 : (-) MGA 7.889.264.463,45); le passif à court terme de la Société dépasse ses actifs actuels de MGA 24.331.041.424,05 (31 Décembre 2016 : MGA 26.865.353.901,94). La société affiche des capitaux propres négatifs de MGA 24.331.041.424,05 (31 Décembre 2016: MGA 26.865.353.901,94). Les activités de la Société continuent de dépendre fortement des sources de financement des autres sociétés du groupe. Ces conditions peuvent entraîner l'incapacité de la société à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités. Et par conséquent, remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les Administrateurs sont d'avis que la continuité d'exploitation de la Société AMC SA sera assurée avec les trois faits suivants:

- a) que la Société générera des rentrées de fonds provenant des opérations d'au moins le montant prévu dans le plan d'exploitation annuel de la direction. La génération de flux de trésorerie d'exploitation suffisants dépend de la réalisation des objectifs opérationnels en matière de nombre d'abonnés, de taux de désabonnement et de recette moyenne par utilisateur;
- b) que la Société obtiendra des fonds de tierces parties; et
- c) que La Société sera en mesure d'obtenir des actionnaires tout financement additionnel requis pour s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un engagement à cet effet de la part des principaux actionnaires a été obtenu par la Société.

Les Administrateurs sont convaincus que les fonds décrits ci-dessus seront mis à la disposition de la Société pour s'acquitter de ses obligations au besoin et qu'il est donc approprié de préparer les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation.

## **21. EVENEMENTS POST CLOTURE**

A la date de ce rapport d'audit, aucun évènement post clôture nécessitant des écritures d'ajustement des états financiers ou des notes annexes n'est survenu.

## **Aux Actionnaires de Airtel Mobile Commerce Madagascar SA**

### **Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par les articles 527 à 530 de la loi 2003-036 du 30 Janvier 2004 exercice clos au 31 Décembre 2017**

Messieurs,

Nous avons été informés des opérations ci-après au cours de l'exercice 2017 et entrant dans le cadre des articles 527 à 529 de la Loi 2003-036 du 30 Janvier 2004 :

#### **1 Conventions ou contrats autorisés les exercices précédents et qui se sont poursuivis durant l'exercice en cours :**

- **Contrat de services avec Airtel Madagascar SA en date du 16 Décembre 2015**

Contrat d'avances de fonds par Airtel Madagascar au profit d'Airtel Mobile Commerce rémunérés à 3% l'an ainsi que le partage des revenus générés par les transactions Airtel Money au titre de l'utilisation du réseau d'Airtel Madagascar SA fixé à 3% du total des revenus générés suivant l'avenant N°1 à ce contrat.

Le solde des avances de fonds reçues d'Airtel Madagascar S.A. s'élève à MGA 4.069.999.998,47 et les revenus partagés s'élèvent à MGA 616.202.452,59 HT au titre de l'exercice 2017.

#### **2 Conventions ou contrats conclus au cours de l'exercice 2017**

Néant.

Antananarivo, le 26 Mars 2018

Le Commissaire aux comptes

**Delta Audit**



**Rolaad RAMARIJAONA**  
Partner